

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**02 AOÛT 2013**

Suite à l'aboutissement du référendum lancé par certains pompiers professionnels contre l'externalisation de la centrale téléphonique des appels sanitaires urgents (144, médecine de garde et hotline pédiatrique) :

Le Collectif pour une centrale de Qualité, fédérant des ambulanciers et autres professionnels de la santé ainsi que l'association des Médecins de famille de Neuchâtel (MFNe) et la Société neuchâteloise de pédiatrie (SNP), lancent une campagne de promotion du "OUI" pour la votation populaire du 24 novembre 2013.

**Dans l'intérêt des patients, du contribuable et du Canton, nous, médecins, ambulanciers et autres professionnels de la santé, recommandons au peuple de voter OUI à la délocalisation de la centrale téléphonique des appels sanitaires urgents.**

**Cette externalisation ne concerne que les appels téléphoniques. Les ambulances et les différents services d'urgence continueront à intervenir depuis le canton de Neuchâtel.**

Au vu des arguments inexacts utilisés par les opposants durant la campagne de récolte de signatures, le collectif ainsi que l'Hôpital Neuchâtelois (HNE) et la Société neuchâteloise de médecine (SNM) vont oeuvrer sans relâche pour que la population reçoive une information juste, transparente et claire afin qu'elle puisse prendre une décision basée sur des faits vérifiables. Nous travaillerons, pour ce faire, aux côtés des autorités cantonales et communales ainsi que des instances politiques qui soutiennent le même objectif.

Contrairement à ce qui a été avancé par les opposants, les ambulances ne mettront pas plus de temps à intervenir. Il est aussi tout simplement faux qu'un centraliste neuchâtelois connaît mieux tous les recoins du Canton qu'un Vaudois; les moyens technologiques de la centrale lausannoise font que les appelants ne verront pas la différence avec une centrale sur terre neuchâteloise. Les opposants se trompent

également quand ils prétendent disposer des moyens humains nécessaires pour réaliser une centrale efficace. Il faudrait des ambulanciers diplômés pour cela (3 ans de formation) et il y a justement une pénurie dans le Canton. Enfin, le Conseil d'Etat n'a jamais prévu réduire de 40% le nombre de véhicules; cet argument fallacieux ne se retrouve nulle part dans les rapports ni dans la loi et relève de la compétence des Communes, en aucun cas du Canton.

**OUI au 144**, c'est dire oui à la résolution immédiate des problèmes graves de régulation sanitaire actuels dans le Canton

**OUI au 144**, c'est dire oui à une centrale de qualité reconnue IAS et dont le personnel est professionnel de la santé. L'opérateur pourra expliquer à l'appelant les premiers gestes qui sauvent, restera en ligne si besoin jusqu'à l'arrivée des secours. Dans d'autres situations, il n'enverra l'ambulance que si médicalement nécessaire, conseillera les parents d'enfants malades ou fera appel au médecin de garde.

**OUI au 144**, c'est dire oui à une centrale indépendante et neutre et c'est assurer à la population qu'en tout temps seront alarmés les moyens de secours les plus proches, raisonnables et adaptés à la situation. Proximité = rapidité d'intervention !

**OUI au 144**, c'est dire oui aussi à la prise en charge professionnelle et compétente des appels et de la régulation des médecins de garde et de la hotline pédiatrique en plus des appels sanitaires urgents (ambulances). 3 prestations sanitaires cohérentes.

**OUI au 144**, c'est une solution de qualité pour les patients bénéficiaires et en même temps une solution réaliste pour le Canton et financièrement raisonnable pour le contribuable

## **LE 24 NOVEMBRE 2013, VOTEZ "OUI"**

à la modification du 10 avril 2013 de la Loi de Santé (LS)  
(soins préhospitaliers et centrale d'appels sanitaires urgents 144)

Contact : M. Jean-Luc Clémence, président, 079/421 24 53